

Ma question s'adresse à Monsieur le Premier ministre.

Entre 2014 et 2017, le précédent Gouvernement avait mis en place une « contribution au redressement des finances publiques », prenant la forme d'une baisse unilatérale de 9,3 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement, contraignant les collectivités à des efforts de gestion importants, souvent difficiles.

L'actuel Gouvernement a acté la fin de la baisse aveugle et immédiate des dotations aux collectivités, pour la remplacer par un mécanisme de contractualisation. Il s'agit d'une nouvelle ère dans les relations financières entre l'État et les collectivités. Elle ouvre une démarche inédite et partenariale de responsabilisation des exécutifs locaux.

Dans son dernier rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, préalable au débat d'orientation qui se tiendra la semaine prochaine, la Cour des comptes a d'ailleurs souligné le caractère novateur du dispositif de contractualisation, qui remet en selle le cycle vertueux désendettement / investissement.

Ainsi, la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 a prévu la conclusion de contrats entre l'État et les 322 collectivités territoriales pesant le plus dans la dépense publique, avant le 30 juin dernier.

Les contrats prévoient une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2 % par an, cohérente avec la tendance passée. Selon les chiffres communiqués par le Gouvernement, il apparaît que 228 maires et présidents d'exécutifs ont confirmé leur engagement dans cette démarche de contractualisation, soit 70,8 % des collectivités concernées. Ce processus est d'autant plus vertueux que notre collègue Lise Magnier avait permis de l'étendre, par amendement, aux collectivités

volontaires : 16 collectivités ont ainsi souhaité se joindre à la démarche.

Sans méconnaître l'inquiétude des collectivités, voire un dialogue plus difficile avec quelques préfectures, l'enjeu me semble trop important pour que la signature de tels contrats, qui représentent une main tendue de l'État vers les collectivités, soit liée à des considérations tactiques ou politiciennes.

Monsieur le Premier Ministre, quel bilan faites-vous de ce premier semestre 2018, de la phase des négociations préalables à la contractualisation, et du nombre de collectivités finalement signataires ?

Quels aménagements pourrions-nous imaginer pour que la contractualisation séduise encore davantage les collectivités territoriales, notamment celles qui n'ont pas souhaité s'associer à cette démarche ?